

Pour les 32h sans perte de salaire !



**En cette période de crise sanitaire et sociale,
le gouvernement et son allié le MEDEF ne désarment pas !**

A la sortie du confinement, plusieurs ordonnances dans le cadre de l'urgence sanitaire ont déjà été adoptées concernant la durée du temps de travail. Et cela au nom de la reprise économique. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit, pour nos collectivités ayant des régimes dérogatoires aux 35 h, de définir de nouvelles règles de durée d'aménagement du temps de travail

A l'heure où des plans sociaux sont déjà en discussion avec des milliers de chômeurs à la clef, et face à la crise sociale accentuée par la crise sanitaire, la seule solution pour limiter les dégâts serait d'augmenter le temps de travail ?

Nos services publics déjà lourdement impactés par les coupes budgétaires ne tiennent le choc de cette crise sanitaire que grâce à l'engagement de ses agents, mais ceux-ci s'épuisent !

Le manque de moyens humains est devenu terriblement visible et la baisse du temps de travail est une des réponses.

Le partage du temps de travail est plus que jamais d'actualité !

Cette solution ne pourra s'envisager sans un partage des richesses.

Depuis de nombreuses années, on assiste à une explosion des inégalités, les actionnaires se partageant des bénéfices sans cesse plus importants.

La réduction du temps de travail, avec le maintien de la rémunération, est également une solution pour reprendre au capital de la richesses en la redistribuant aux revenus du travail.

Pour preuve, le syndicat Allemand IG Metall suggère d'instaurer une semaine de quatre jours pour éviter les licenciements.

En France Airbus envisage de réduire la durée du temps de travail afin de limiter les pertes d'emplois dans les deux prochaines années en raison de l'effondrement du transport aérien mondial dû au Covid-19.

La solution sera donc bien de partager le travail puisque celui-ci se raréfie

SUD CT 44 revendique le passage aux 32h sans perte de salaire !

SUD Collectivités Territoriales 44

9 rue Jeanne d'Arc 44 000 Nantes Tel : 07 82 04 31 81 / 06-47-83-79-72 sudct44@gmail.com